Écluse réalisée en dur après une période d'essai.

Vigilance et prudence

Depuis la création des premières zones 30 au début des années quatre-vingt-dix, les cyclistes se plaignent d'être pénalisés par les ralentisseurs de type « gendarme couché ». Mais il y a des aménagements efficaces qui peuvent nous convenir comme les écluses.

Comme nous l'expliquons dans notre *Charte cyclable*, des mesures peuvent être nécessaires pour ralentir la circulation et *« assurer une bonne cohabitation entre les usagers et plus particulièrement les plus vulnérables »*. Cependant nous constatons qu'elles *« ne sont pas sans conséquences pour la sécurité des cyclistes »*. C'est notamment le cas de certains types de ralentisseurs et de rétrécissements de la chaussée.

En effet, la vigilance reste de mise face à ces aménagements, parfois glissants, placés sur notre trajectoire, car *« toute discontinuité de revêtement est une cause potentielle de déséquilibre, donc d'accident »*.

Sans parler des secousses engendrées par les ralentisseurs, qui peuvent même décourager la pratique du vélo… et entraîner d'importantes nuisances sonores lors du passage d'un camion.

Or il existe des solutions efficaces qui sont acceptables pour tout le monde. Il suffit de les concevoir correctement, et d'apprendre à les aborder à vélo.

Un aménagement intéressant

Parmi les différentes mesures qui peuvent être appliquées pour limiter la vitesse des automobiles, l'écluse nous paraît particulièrement intéressante, à condition de prévoir des pistes cyclables d'évitement pour les cyclistes, de 1,50 m de large si possible. Ce type de *by-pass* est désormais rendu obligatoire par la loi LOM (loi d'orientation des mobilités) car les aménageurs doivent systématiquement réaliser des

itinéraires cyclables en cas de travaux sur des voies urbaines.

Il existe trois principaux types d'écluse :

1. L'écluse simple avec rétrécissement latéral : un seul îlot latéral avec *by-pass* : la contrainte de trajectoire est faible et cet aménagement est peu efficace si le trafic est faible (pas besoin de ralentir). Pire, si un véhicule arrive en face, un automobiliste peut être tenté d'accélérer pour passer le premier.

2. L'écluse simple avec rétrécissement axial : deux îlots latéraux avec *by-pass*, les automobiles passant au milieu de la chaussée. Même manque d'efficacité que pour le type 1.

3. L'écluse double : deux îlots latéraux avec *by-pass*, placés l'un après l'autre. Ceci nécessite un espace relativement étendu sur la chaussée, mais les automobilistes sont obligés de ralentir pour contourner les îlots : cet aménagement est efficace même en cas de trafic faible. Notre préférence va donc à ce type d'écluse.

Les avantages du système

Si elle est correctement conçue, l'écluse double est peu contraignante pour les cyclistes : le revêtement est de la même qualité que la chaussée principale, et le vélo dévie à peine de sa trajectoire.

De plus, à l'encontre des ralentisseurs de type « gendarme couché », il est possible d'essayer une écluse et de vérifier le choix de l'emplacement avant de la réaliser en dur. Pour cela il suffit de créer des îlots temporaires au moyen de « murs d'eau ».

Cet aménagement est également peu bruyant, car il ne secoue pas les véhicules qui le traversent. Des études ont même montré que ce dispositif engendre une baisse significative du niveau sonore moyen. Cet effet est certainement dû à la réduction de la vitesse et à une fluidité de la circulation meilleure qu'en situation normale.

Et enfin, les îlots sont simplement collés sur la chaussée, ce qui permet de les déposer facilement en cas de besoin.

Les écluses simples sont moins efficaces.

Avec une écluse double, il faut ralentir pour contourner les îlots.

Les précautions à prendre

Cependant, aucun aménagement n'est parfait :

- **Il est important, par exemple, de prévoir un bon éclairage public :** il fait nuit aux heures de pointe en hiver et une écluse mal éclairée peut surprendre les usagers de la route.
- **Les cyclistes en groupe doivent également faire attention :** il est important d'avertir ses compagnons de route à l'approche de tout obstacle.
- **Seul à vélo :** évitez d'aborder une écluse double en même temps qu'un automobiliste. Celui-ci contournera le premier îlot et se rabattra pour aborder le deuxième, ce qui peut laisser peu de place pour un cycliste.

Et lorsqu'un automobiliste arrive en face, il sera peut-être tenté de forcer le passage, même s'il n'a pas la priorité (*« Désolé, je ne vous ai pas vus »*).

Restez vigilant et soyez prêt à freiner en cas de besoin. ■

> *Texte et photos : Steve Jackson*

Il est possible d'essayer une écluse pour vérifier l'emplacement.

Ici l'aménageur a oublié les by-pass obligatoires.